

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 14 avril 2022



## FRUITS ET LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI : DISTRIBUTION ET RESTAURATION APPELÉES À REVALORISER LEURS TARIFS DE TOUTE URGENCE

Les entreprises françaises des fruits et légumes frais prêts à l'emploi, réunies au sein du SVFPE (Syndicat des fabricants de produits Végétaux Frais Prêts à l'Emploi), alertent leurs clients de la distribution et de la restauration des graves difficultés de la filière face à la hausse vertigineuse et généralisée des coûts de production. Le conflit en Ukraine accentue de façon considérable la hausse des prix sur toutes les composantes des coûts, tant au niveau agricole qu'industriel. L'accélération des phénomènes météos imprévisibles met également en péril la pérennité des activités maraîchères en France et, certains professionnels pourraient abandonner leurs cultures. Le nombre de producteurs maraîchers a déjà baissé de 10% et les surfaces cultivées à destination de la filière ont été réduites de 4,5% entre 2019 et 2020. Sans revalorisation à très court terme, les maraîchers qui continuent malgré tout à produire en France, se retrouveront face à de grandes difficultés d'équilibre économique dans les prochains mois quand d'autres n'auront d'autres choix que d'abandonner leur activité avec des risques de rupture. Il en va de la responsabilité des entreprises de la transformation (rassemblée au sein du SVFPE), et des professionnels de la distribution et de la restauration de soutenir la diversité de la production agricole française, et de contribuer ainsi à la résilience alimentaire hexagonale.

C'est pourquoi, dans la lignée de la Charte signée le 31 mars sous l'égide du Gouvernement, le SVFPE demande à l'ensemble de la distribution et de la restauration de :

- Répondre positivement à la demande des entreprises d'activer les clauses d'indexation quelques soient leurs échéances,
- Répondre positivement à la demande des entreprises de rouvrir les négociations y compris lorsque les critères des clauses de révision automatique et de renégociation ne sont pas remplis,
- Prendre en compte les demandes de hausses de coûts sur les Marques de Distributeurs et les produits destinés à la restauration commerciale et collective.

### Une deuxième vague inflationniste désastreuse pour la filière

Déjà en fin d'année 2021, les maraîchers de la filière française appelaient tous les acteurs de la chaîne à revaloriser leur travail pour assurer leur survie, dans un contexte inflationniste marqué par l'augmentation des coûts de production avec les hausses des intrants agricoles, de l'énergie, des emballages, des transports auxquelles s'ajoutaient les hausses du coût de la main-d'œuvre et les difficultés liées au manque de personnel. Aujourd'hui, la filière entre dans une deuxième vague inflationniste violente avec la nouvelle envolée des prix sur absolument toutes les composantes des coûts de production tant au niveau agricole qu'industriel, dans le contexte de la guerre en Ukraine. Ces surcoûts, couplés à des aléas climatiques de plus en plus répétitifs, génèrent des inquiétudes fortes.



## À propos du SVFPE

Les fabricants de salades en sachet sont représentés par le Syndicat des fabricants de produits végétaux prêts à l'emploi (SVFPE), Collective des végétaux dits de « 4<sup>e</sup> gamme » (végétaux crus pré découpés et conditionnés, sans assaisonnement) créée en 1986. Il rassemble les principaux fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi, dont la principale activité est la production de salades prêtées à l'emploi. Le SVFPE assure la promotion et le développement des produits « 4<sup>e</sup> gamme » en France. Il représente 90 % des volumes vendus sur le marché et 95 % de son chiffre d'affaires. Le SVFPE est membre de ADEPALE.

